

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°378

JUILLET 2024

SPÉCIALE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 2024

Pour se conformer aux nouvelles exigences légales et réglementaires introduites par la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022, visant à rendre le sport plus démocratique et accessible à tous les citoyens, la FFA a dû mettre à jour ses statuts et notamment les éléments de son système votatif.

La fédération sera dorénavant administrée par un Comité directeur de 28 membres, dont 14 hommes et 14 femmes sous réserve des postes éventuellement vacants, conformément au II. de l'article I.131-8 du code du sport :

- 24 membres au titre de la catégorie générale, dont au moins un médecin.

Ces membres sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale électorale. Les élections à distance se tiendront les 12, 13, 14 et 15 novembre 2024.

- 4 membres au titre des catégories particulières :

Ces membres sont élus par leurs pairs dans les conditions prévues par le règlement intérieur. Ces élections à distance se tiendront les 9, 10, 11 et 12 septembre 2024.

- Deux membres représentant les sportifs de haut niveau (une femme et un homme)
- Un représentant des entraîneurs (une femme ou un homme)
- Un représentant des arbitres (une femme ou un homme)

1. COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU (CAHN)

La Commission des Athlètes de Haut Niveau a été constituée suite aux élections qui se sont déroulées du 5 au 7 juillet 2024. Elle se compose des 5 membres suivants :

Élection collègue femmes :

Emma LUNATTI
Jeanne ROCHE

Élection collègue hommes :

Matthieu ANDRODIAS
Hugo BEUREY
Valentin ONFROY

L'élection par la CAHN des deux membres (une femme/un homme) qui intégreront le Comité directeur se tiendra à distance les 9, 10, 11 et 12 septembre 2024.

2. CANDIDATER POUR LA CATÉGORIE PARTICULIÈRE DES ENTRAÎNEURS OU DES ARBITRES

Devenir représentant des entraîneurs :

Si vous souhaitez candidater, vous devez être titulaire d'un diplôme d'entraîneur fédéral ou d'une carte professionnelle valide permettant l'enseignement, l'animation ou l'encadrement d'une des disciplines visées à l'article 1^{er} des statuts. Justifier d'une attestation de suivi d'entraînement effectif délivrée par le président de votre structure dans laquelle vous entraînez.

Le règlement est consultable sur <https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/Reglement-election-Entraîneurs-20240722124924.pdf>

Merci de compléter le formulaire via le lien : <https://forms.gle/s5Ejdz8DAKshpbSA9>

Devenir représentant des arbitres :

Si vous souhaitez candidater, vous devez être titulaire d'un diplôme d'arbitre ou d'arbitre national. Justifier d'une attestation d'arbitrage effectif délivrée par la commission des arbitres.

Le règlement est consultable sur <https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/Reglement-election-Arbitres-20240722124908.pdf>

Merci de compléter le formulaire via le lien : <https://forms.gle/TWP9z83z48jpGLNp7>

Date limite de dépôt des candidatures : 19 août 2024

Madame Martine SCOTTON et Monsieur Vincent BUSSEY restent à votre disposition pour tout complément d'information : martine.scotton@ffaviron.fr et vincent.bussey@ffaviron.fr